

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LES VOIES DE MESNIL-ROC'H

TITRE D'OCCUPATION VALANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine),

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons de sécurité et en regard des travaux sur voirie pour la mise en place de fourreaux télécom ainsi que la pose de chambres télécom réalisés par l'entreprise SANTERNE de JANZE, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur le domaine public communal de Mesnil-Roc'h.

A R R E T E

Article 1er :

Du 05/02/2024 au 05/05/2024, à 17 heures en raison des travaux sur voirie pour la mise en place de fourreaux télécom ainsi que la pose de chambres télécom, des mesures de sécurité pourront être mises en place à savoir,

- Rétrécissement de la voie
- Sécurisation du chantier
- Stationnement interdit à l'endroit du chantier
- Vitesse limitée.
- Alternat par feux ou par panneau B15 C18

Ces mesures seront mises en place par l'entreprise SANTERNE

Lieux d'intervention :

- Le Bouffais - Tressé - 35720 MESNIL ROC'H

Article 2 :

A l'issue des travaux réalisés dans les règles de l'art, l'occupant a l'obligation de restituer l'ouvrage dans un état conforme à la réglementation en vigueur. Un PV de fin de travaux au format numérique devra être transmis au service voirie de la commune de Mesnil Roc'h.

La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de vérifier auprès du guichet unique la présence de canalisations et d'adresser aux gestionnaires de réseaux concernés une déclaration de projet de travaux (D.T.).

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous – Préfet de Saint Malo
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg,

Et notifié à :

- L'entreprise SANTERNE (M. MASSON)



FAIT A MESNIL-ROC'H,

Le 21/02/2024

Le Maire, Christelle BROSELLIER.

Pour le Maire, le Maire délégué

Catherine PAROUX

Paroux



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802508913



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **MASSON** Prénom : **Régis**
Dénomination : **SANTERNE Bretagne** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ZA Chauvelière**
Rue Louis Blériot
Code postal **3 5 1 5 0** Localité : **JANZE** Pays : **France**
Téléphone **0 2 9 9 4 7 0 1 0 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **rmasson@janze.sdel.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Le Bouffais**
Code postal **3 5 7 2 0** Localité **MESNIL ROC H**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **POSE DE FOURREAUX ET CHAMBRES TELECOM POUR LA FIBRE OPTIQUE MEGALIS P2**
Aux lieux dits :
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **0 5 0 2 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **9 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **9 0** Date de début de réglementation **0 5 0 2 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

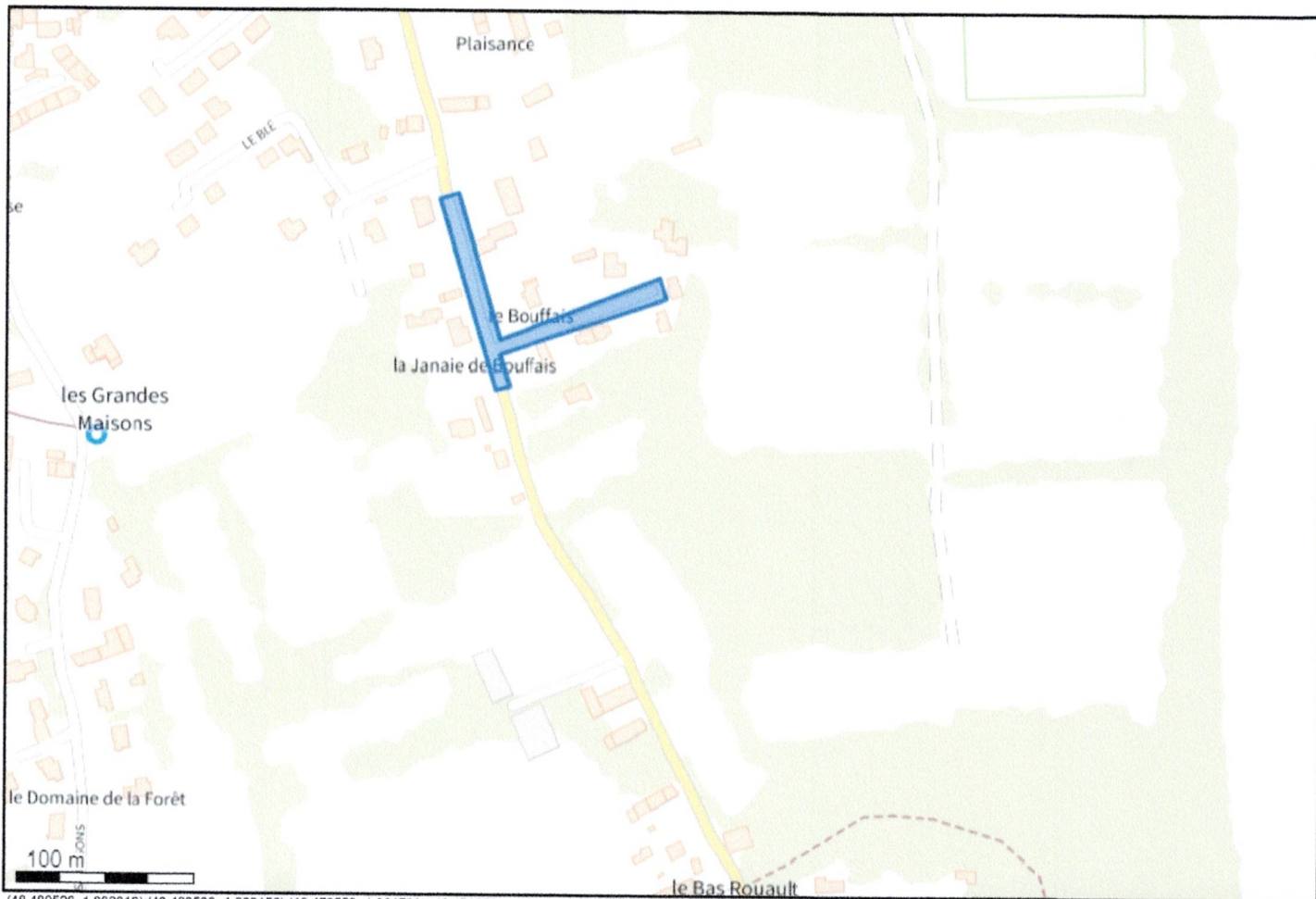
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : JANZE

Le : 1 6 0 1 2 0 2 4

Nom : HAMON Prénom : Lea Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



(48.480526 -1.882016);(48.480500 -1.882156);(48.479552 -1.881729);(48.479570 -1.881625);(48.479728 -1.881697);(48.480011 -1.880426);(48.480116 -1.880487);(48.479803 -1.881697);(48.480526 -1.882016);

